



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 27/01/2026
ID : 040-214001554-20260123-260123H1739H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 janvier 2026

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Marc VERNIER a donné pouvoir à Thierry GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 15

N° DEL20260123-003

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de rénovation thermique PMR sanitaire de la salle des fêtes
Considérant la nécessité de lancer les travaux,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2026 avec le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Projet Hors Taxe	Projet Hors Taxe	Montant demandé	Montant alloué	Pourcentage
DSIL 2026		133 280.00€		40%
Collectivité Autofinancement			199 920.00 €	60%



Total	333 200.00 €	133 280.00 €	199 920.00 €	100%
-------	--------------	--------------	--------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

AUTORISER monsieur le Maire à lancer une mise en concurrence pour engager ces travaux.

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2026 pour le Projet « Extension de la salle des fêtes ».

ARTICLE 3 -

APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 4 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23.01.2026

La Secrétaire de séance



Naïve FOURGÈS

Thierry GALLEA